



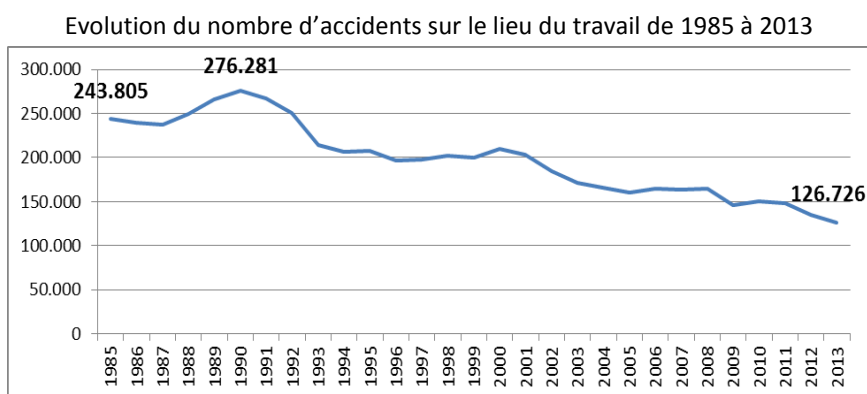
COMMUNIQUE DE PRESSE 07/08/14

Les accidents du travail en baisse de 4,2 % dans le secteur privé en 2013

Le Fonds des Accidents du Travail (FAT) vient de publier son rapport annuel 2013 sur les accidents du travail survenus dans le secteur privé en 2013. Il s'agit de la troisième année consécutive où le nombre d'accidents du travail est en baisse.

De manière globale, **150.519 accidents du travail** ont été enregistrés en Belgique dans le secteur privé (que ce soit sur le lieu de travail ou sur le chemin du travail), ce qui correspond à **un recul de 4,2 % par rapport à 2012**. Et ce, alors que l'emploi a augmenté de 1,1%.

Cette diminution s'explique par la **baisse (-6,2%) du nombre d'accidents sur le lieu du travail (126.726)**, alors que les accidents sur le chemin du travail sont, eux, repartis à la **hausse (+8,1%) (23.793)**.



On déplore 72 accidents mortels survenus en 2013 dans le cadre de l'exécution du travail, soit 5 décès en plus que l'année précédente. L'augmentation du nombre de décès provient essentiellement des accidents de la circulation dont le nombre a été multiplié par deux par rapport à 2012.

Accidents mortels pendant l'exécution du travail en 2012 et en 2013

	2.012	2.013
Accident dans l'entreprise	22	22
Accident de circulation sur la voie publique	9	18
Accident sur la voie publique mais pas de circulation	3	5
Autre endroit (siège d'une autre entreprise, chez un particulier)	33	27
Total	67	72

L'évolution générale du risque d'accident du travail est manifestement positive.

A l'occasion de la publication des chiffres 2013, le Fonds des accidents du travail a examiné l'évolution de la fréquence des accidents du travail entre 1985 et 2013 en relation avec l'évolution de l'emploi et de l'économie en Belgique. Le glissement d'une économie basée sur l'industrie vers une société orientée vers les services aux entreprises et à la collectivité contribue de manière importante à l'amélioration de la situation des accidents du travail.

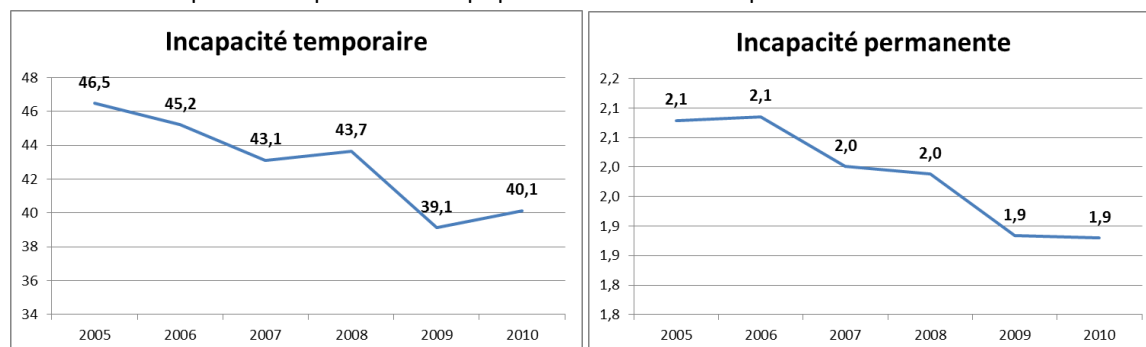
Cette évolution positive entamée bien avant 1985, tout comme la mutation du paysage économique, se poursuit encore aujourd'hui.

A côté de l'évolution de l'ensemble des accidents, le Fonds des accidents du travail a également étudié l'évolution de 2005 à 2010 des accidents graves, dont la victime conserve une incapacité permanente, en observant l'état du règlement des accidents au cours des 3 années suivant l'année de l'accident.

Cette approche permet d'avoir une analyse plus précise et plus exacte des conséquences des accidents, sachant qu'il faut attendre souvent plusieurs années avant que les conséquences de l'accident soient stabilisées.

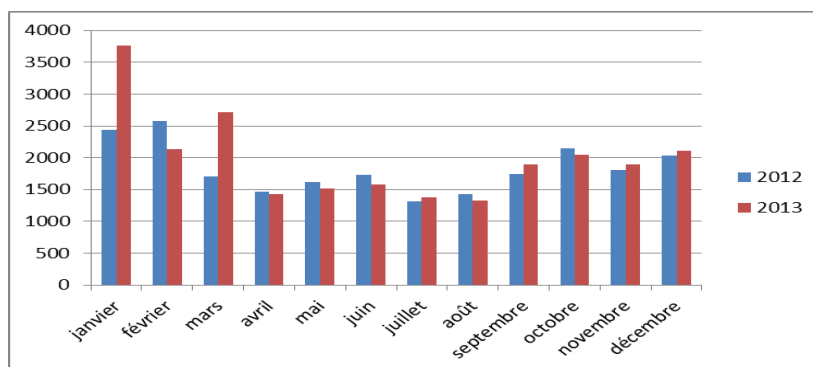
Il apparaît que tant le taux des accidents entraînant une incapacité temporaire totale de travail que celui des accidents réglés avec une incapacité permanente définitive évoluent à la baisse au cours de la période 2005-2010.

Nombre d'accidents réglés avec incapacité temporaire ou incapacité permanente par 1000 équivalents temps plein - situation 3 ans après l'année de l'accident.



Le nombre d'accidents sur le chemin du travail est influencé par les conditions climatiques.

Evolution du nombre d'accidents sur le chemin du travail en 2012 et 2013



L'augmentation des accidents sur le chemin du travail est liée aux conditions climatiques particulièrement mauvaises en janvier 2013 (13 jours de neige contre 3 en janvier 2012) et en mars 2013 (11 jours de neige contre 1 en mars 2012). Au total, pour ces deux mois, on a enregistré 2.349 accidents en plus qu'au cours de la même période en 2012.

*« **La tendance à la baisse des accidents du travail continue donc de s'affirmer dans notre pays,** commente **Philippe Courard**, Secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Risques professionnels. *La législation en matière d'accidents du travail couplée aux mesures essentielles de prévention ont permis cette diminution. Il faut s'en réjouir et poursuivre les efforts. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2014, les informations relatives aux accidents du secteur public sont transmises au Fonds des accidents du travail par flux électronique, à l'instar de ce qui se passe déjà dans le secteur privé. Il sera dès lors bientôt possible d'avoir une image précise du risque d'accident pour l'ensemble des travailleurs salariés.*»*

Le rapport 2013, l'étude et l'ensemble des données actualisées sont disponibles sur le site du Fonds des Accident du Travail : <http://www.faofat.fgov.be/>

+ d'infos :

Cabinet Courard (NL) : Waut ES 0497/44.18.56

Cabinet Courard (FR) : Fabienne Defrance 0499/588.300

Fonds des Accidents du Travail (NL) : Pierre POTS 02/506.85.80

Fonds des Accidents du Travail (FR) : Bernard RENNESON 02/506.84.74

http://www.faofat.fgov.be/site_fr/stats_etudes/stats_etudes.html ou

http://www.faofat.fgov.be/site_nl/stats_etudes/stats_etudes.html